



**Bureau syndical du PÉTR Vidourle Camargue
Compte rendu de la réunion du 4 décembre 2020
à Aimargues**

Séance du 4 décembre 2020

Date de convocation : 23 novembre 2020

Membres en exercice : 8 titulaires

Membres présents : 8

Membres votants présents : 8

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 0

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 8

Le quorum est atteint : 8/8 présents

L'an deux mille vingt, le quatre décembre, à 14h00, le Bureau Syndical du PÉTR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Pierre MARTINEZ, Philippe GRAS, Jean DENAT (arrivé en cours de séance), Thierry FELINE, Véronique MARTIN, Marielle NEPOTY, André BRUNDU, Thierry AGNEL

Procuration : 0

Procuration non retenue : 0

Absents excusés :

Invité :

Administration :

Maxime CHARLIER, Directeur du PÉTR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction du PÉTR Vidourle Camargue.

Ordre du jour :

Report de l'ordre du jour du comité syndical annulé du 4 novembre 2020 au comité du 16 décembre 2020.

I) DELIBERATION :

1. Délibération du Programme Opérationnel régional 2020 et candidatures Bourg-centre de Sommières et Boisseron

II) RAPPORTS PREPARATOIRES pour le prochain comité syndical :

2. Décision modificative au budget 2020
3. Désignation des représentants au comité de pilotage « Pays d'art et d'histoire »

III) QUESTIONS DIVERSES :

- a) Validation du pilotage salarial de la structure
- b) Constitution du conseil de développement
- c) Service du PÉTR aux EPCI/communes : mise à niveau du SIG mutualisé
- d) Information sur les aides régionales : Plan vélo/pistes cyclables/mobilités

M. Le Président Pierre Martinez ouvre la séance après l'accueil des élus et la lecture de l'ordre du jour.

I) DELIBERATION :

1. Délibération du Programme Opérationnel régional 2020 et candidatures Bourg-centre de Sommières et Boisseron.

Les élus disposent de la maquette du PO régional 2020 et des dossiers de candidatures Bourg-centre de Sommières et Boisseron.

La maquette représente 36 opérations pour l'année 2020, pour plus de 25 millions d'euros d'investissement par les collectivités locales dont :

- Environ 10 500 000 € d'autofinancement,
- Plus de 3 200 000 € d'aides des départements,
- Près de 8 000 000 € d'aides régionales,
- Plus de 3 500 000 € d'aides de l'Etat,
- Une participation du programme LEADER à hauteur de 150 000€.

Contrats Bourg Centre de Sommières et Boisseron :

Ce contrat ouvert aux communes repose sur la définition préalable d'un projet global et transversal de développement et de valorisation du Bourg Centre et de ses fonctions de centralité vis-à-vis de son territoire. Il s'appuie sur un diagnostic approfondi et partagé, sur l'identification des enjeux et objectifs à moyen et long terme et sur la définition d'un programme pluriannuel d'investissement dans les différents domaines du développement économique, de l'habitat, des services aux publics, des équipements culturels, de loisirs, sportifs, ... Ce contrat a vocation à s'inscrire dans le cadre des politiques contractuelles territoriales régionales pour la période 2018-2021.

La présentation ne donne pas lieu à discussion et les documents sont validés.

Résultat du vote :

Vote pour : 7

Abstention : 0

Vote contre : 0

II) RAPPORTS PREPARATOIRES pour le prochain comité syndical :

2. Décision modificative au budget 2020 :

Il s'agit d'une DM de rééquilibrage visant à actualiser les dépenses réelles par rapport au prévisionnel 2020.

Elle ne porte que sur quelques articles :

- le nettoyage des locaux qui a dut être renforcé en raison des la crise sanitaire
- la mise à jour des subventions reçues de l'Europe à cause des décalages annuels des versements
- l'ouverture en recette d'un remboursement de la DGFIP pour le prélèvement des impôts à la source.

La présentation n'appelle pas de discussion particulière, le rapport sera présenté en l'état au comité syndical.

3. Désignation des représentants au comité de pilotage « Pays d'art et d'histoire » :

Afin de compléter le dossier de candidature du PETR au label Pays d'Art et d'Histoire, le comité syndical doit acter la constitution d'un comité de pilotage Pays d'Art et d'Histoire en définir une représentativité territoriale et sa composition.

Le PETR, structure porteuse du projet, propose de désigner d'office les élus concernés par le label à savoir :

- Le Président
- Le Vice-président chargé de la Culture, du patrimoine et du mécénat
- Le Vice-président chargé de la promotion et du développement touristique
- Le Vice-président chargé des Savoir-faire et des traditions

Pour permettre une représentativité territoriale équilibrée, il est proposé à chacune des 5 communautés de communes de désigner 2 élus, dont au moins un conseiller communautaire, au comité de pilotage en tenant compte des préconisations de disponibilité et d'implication dans les domaines de la culture, du patrimoine ou du tourisme.

Le comité de pilotage serait ainsi constitué de 14 membres comme suit :

Comité de pilotage Pays d'Art et d'histoire
Président du PETR
Vice-président chargé de la Culture, du patrimoine et du mécénat
Vice-président chargé de la promotion et du développement touristique
Vice-président chargé des Savoir-faire et des traditions
2 élus CC Terre de Camargue
2 élus CC Petite Camargue
2 élus CC Rhône Vistre Vidourle
2 élus CC Pays de Sommières
2 élus CC Pays de Lunel

La présentation n'appelle pas de discussion particulière, le rapport sera présenté en l'état au comité syndical.

III) QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre des questions diverses est modifié comme suit :

a) Constitution du conseil de développement :

Il est fait une proposition de refonte de sa constitution pour une meilleure représentativité du territoire et une désignation plus étroite des membres.

M. Gras propose une procédure plus sélective avec un quota de 20 membres comme actuellement. Les candidats seraient cooptés par les communautés de communes. Une commission serait chargée de la sélection par la procédure suivante :

- une lettre de motivation des candidats
- une audition des candidats
- une grille de sélection

b) Service du PETR aux EPCI/communes : mise à niveau du SIG mutualisé :

Il a été signalé des problèmes de fonctionnement du SIG mutualisé mis à disposition des communes et des communautés de communes.

Il ne correspond plus totalement aux besoins par manque d'actualisation des données et de réactivité.

Un débat s'engage sur les lacunes du système et les moyens d'y remédier. La discussion est très « technique » et demande une analyse plus approfondie de la situation.

Il est proposé à la Communauté de communes Rhône Vistre Vidourle, support du système SIG de faire un état des lieux et de proposer un comité technique avec les agents en charge du SIG dans les communautés de communes et communes car M. Féline précise que la CC Terre de Camargue n'a pas la compétence.

De ce travail de réflexion, les élus décideront ensuite des moyens de porter la modernisation du système SIG et voir si le modèle de mutualisation peut être pérennisé.

c) Validation du pilotage salarial de la structure :

Le constat est fait des difficultés dans la gestion des ressources humaines dues à la rotation du personnel, aux difficultés de recrutement et du niveau de rémunération.

Les exigences de compétences ne sont pas en adéquations avec les moyens mis en place tant au niveau salarial que social. Les postes vacants ne sont pas pourvus et quand ils le sont, les démissions rapides sont la cause de disfonctionnements des services. De plus les procédures longues de recrutements et la formation indispensable à la prise de fonction alourdissent la charge de travail de l'encadrement.

M. Agnel et le directeur ont travaillé à plusieurs scénarii de pilotage de la masse salariale.

M. Martinez relie cette problématique à la question de l'adhésion de la communauté de communes du Pays de Lunel dont il faut peser les enjeux mais qui questionne aussi sur la cohésion du bassin de vie.

Le pilotage de la masse salariale peut se faire soit par l'augmentation de la cotisation des CC membres du PETR soit par l'adhésion de la CCPL.

M. Brundu pense qu'il faut séparer ces deux réflexions.

M. Denat pense que les enjeux sont plus importants que la question de la masse salariale. Il fait un rappel historique de la création du Pays Vidourle Camargue et de l'intérêt de travailler ensemble avec la CC Pays de Lunel dans la perspective d'une structuration de l'espace entre Nimes et Montpellier. Aujourd'hui les restrictions au franchissement du Vidourle sont levées.

M. Gras voit le PETR comme un outil de financements. Si l'intégration de la CC PL présente un intérêt en termes d'optimisation des financements, il y est favorable.

M. Martinez rappelle la proposition de création d'un poste de chargé de la contractualisation, mutualisé qui permettrait aux Communes et Communautés de communes d'améliorer leur réactivité aux appels à projets.

M. Féline et Mme Népoty précise que la réflexion n'est pas posée dans leur communauté de communes.

M. Martinez souligne le poids de la ruralité et de la cohésion des bassins de vie dans les doctrines régionales ou européennes.

Il propose de séparer les deux propositions et demande de retravailler l'inclusion du Pays de Lunel et de la mutualisation des moyens avec le PETR.

La séance est levée à 16h30.

Compte rendu rédigé le 07/12/2020 à Aimargues,

Le Président, Pierre Martinez

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PM', with a long horizontal line extending to the right.